

**Point 2 b) de l'ordre du jour****CX/EXEC 13/68/3**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Soixante-huitième session
Siège de la FAO, Rome (Italie)
25-28 juin 2013

**EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DE NORMES CODEX ET TEXTES
APPARENTÉS - SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION DES NORMES**

1. Dans le cadre de l'examen critique, le présent document donne des informations sur l'ensemble des travaux en cours au sein des comités du Codex. Les projets de normes et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption sont présentés au Point 2 b) de l'ordre du jour. Les nouvelles activités sont présentées au Point 2 c) de l'ordre du jour.
2. À sa soixante-troisième session (2009), le Comité exécutif est convenu qu'une liste des documents de travail serait insérée dans le document consacré au suivi des progrès accomplis dans l'élaboration des normes, à titre indicatif seulement, afin de présenter un tableau complet de la charge de travail de chaque comité, mais ne serait pas examinée en tant que telle. Une liste des documents de travail concernant de nouvelles activités potentielles a donc été incluse le cas échéant.
3. Les recommandations formulées éventuellement par le Comité exécutif sur certains travaux, au cours de sessions précédentes, sont aussi mentionnées dans les notes.
4. La présentation proposée dans le Plan stratégique 2008-2013 a été adoptée pour l'examen critique, selon les modalités exposées ci-après. Le numéro du travail donne des indications sur les normes et les textes apparentés approuvés en tant que nouvelles activités à partir de 2004. La première colonne du tableau indique le numéro du travail ou l'année où la nouvelle activité a été approuvée, ou encore l'année où le travail a effectivement démarré, selon le cas. L'année cible est l'année durant laquelle le projet de texte doit être adopté à l'étape 8, comme convenu par la Commission sur la base du descriptif de projet (à partir de 2004), ou la date fixée par le Comité à une autre étape du processus, selon le cas.
5. Les codes des produits sont spécifiés dans la partie 2 du Plan stratégique: 1.1: Passer en revue et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; 1.2: Passer en revue et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires; 1.3: Passer en revue et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition; 1.4: Passer en revue et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse. Les avis scientifiques sont mentionnés quand ils ont été demandés et quand ils ont été fournis. Les observations formulées par les présidents ou les pays hôtes concernés sont incluses dans les tableaux.
6. Conformément à l'article V.2 du Règlement intérieur et aux paragraphes 5 à 8 de la deuxième partie de l'«Examen critique» des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, le Comité exécutif est invité à examiner l'état d'avancement des projets de normes par rapport au calendrier convenu par la Commission. Le Comité exécutif peut en particulier proposer une prorogation des délais, la cessation d'une activité, ou proposer qu'une activité soit confiée à un comité autre que celui auquel elle l'avait d'abord été.

7. Pour faciliter le suivi de l'avancement des normes, le Comité exécutif est convenu à sa cinquante-huitième session (juin 2006) d'appliquer les critères ci-après:

- Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif pourrait encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis dans les meilleurs délais et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles;
- Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif devrait exhorter le Comité concerné à agir dans des délais spécifiés;
- Quand un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifiée, ou bien l'interruption des travaux ou une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné¹.

¹ ALINORM 06/29/3A, par. 47. Les critères ont été approuvés par la Commission (ALINORM 06/29/41, par. 13).

Comité sur les fruits et légumes frais (17 ^e session, 3-7 septembre 2012 – 18 ^e session, 24-28 février 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme pour le durian	N06-2011	2015	2/3	1.2		À sa 34 ^e session (2011), la Commission est convenue que le CCFFV devait décider s'il y avait lieu d'établir une norme internationale, sinon la norme serait élaborée en tant que norme régionale par le CCASIA. Le CCFFV est convenu d'élaborer une norme internationale et a examiné l'avant-projet qu'il a renvoyé pour nouvelle rédaction

Observations du président/pays hôte du Comité:

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (12 ^e session, 17- 20 septembre 2012, 13 ^e session, 23-26 septembre 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				

Observations du président/pays hôte du Comité:

Documents de travail

- Document de travail sur l'élaboration d'une norme régionale pour le produit à base de kava qui peut être utilisé comme boisson lorsqu'il est mélangé à de l'eau
- Document de travail sur les produits de la région pouvant faire l'objet de normes régionales et mécanisme permettant de les classer par ordre de priorité

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (28 ^e session, 25-28 septembre 2012, 29 ^e session, 30 septembre- 3 octobre 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme régionale pour l'ayran	N03-2011	2015	2/3	1.2		Devant l'impossibilité de conclure sur des points importants concernant le champ d'application et l'emploi du traitement thermique, le texte a été renvoyé pour

						remaniement par un groupe de travail physique qui se réunira entre les sessions.
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les poissons et les produits de la pêche (32 ^e session, 1 ^{er} -5 octobre 2012, 33 ^e session, 17-21 février 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet de norme pour la chair surgelée de muscle adducteur de coquilles Saint-Jacques et de pétoncles	2001	2012	6	1.1-1.2		<p>À sa <u>65^e session</u> (2011), le Comité exécutif a invité le CCFFP à achever ce travail à sa prochaine session.</p> <p>Observation du Président: À sa 32^e session, le CCFFP a fait des progrès considérables. Le texte est proche de sa version définitive, mais compte tenu des importantes modifications et corrections apportées, les membres auront toutefois besoin de temps pour examiner le texte avant de le présenter à la Commission pour adoption.</p> <p>CCFA: pas confirmé</p> <p>CCFL: confirmé, avec certaines remarques à l'intention du CCFFP</p> <p>Pas de méthodes spécifiques à présenter au CCMAS pour confirmation</p>
Projet de section 4 - Dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la Norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché	1996	2011	6			<p>Observations du Président: Le projet de norme est présenté à la Commission à l'étape 8. Certains additifs alimentaires méritent un examen plus approfondi et seront discutés à la 33^e session du CCFFP.</p>

Avant-projet de Codes d'usages pour la transformation de la chair de la coquille Saint-Jacques et de pétoncle	N02-2005	2008	2/3	1.1 1.2		À sa <u>65^e session</u> (2011), le Comité exécutif a encouragé le CCFFP à fixer une date cible réaliste pour son achèvement. Parmi les questions restées en suspens, on note l'élaboration d'une définition claire de viscères excluant le corail afin de mieux cerner les enjeux liés aux risques liés aux biotoxines.
Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (section sur le caviar d'esturgeon)	N16-2011	2014	2/3	1.1 1.2		Le Code a été renvoyé pour nouvelle rédaction étant donné les très nombreuses observations qui n'ont pu être traitées dans le détail au cours de la session.
Avant-projet de Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche	En cours					Dans le cadre du travail en cours sur le Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche, plusieurs annexes portant sur des exigences facultatives applicables aux produits finis ne sont toujours pas terminées. Il a été noté que les exigences facultatives ne seraient peut-être plus nécessaires compte tenu de la nouvelle approche adoptée en matière d'élaboration de normes, qui est principalement axée sur les questions de sécurité sanitaire et les dispositions essentielles en matière de qualité. À sa prochaine session, le CCFFP se penchera sur la manière de procéder avec ces annexes.
Dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche (dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes adoptées)	en cours			1.1		Mise à jour en cours de la section sur les additifs et harmonisation avec la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA).
Observations du président: voir plus haut.						
<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> - Document de travail sur les facteurs d'azote - Document de travail sur l'histamine (Note: Un avis scientifique de la FAO et de l'OMS pourrait s'avérer nécessaire) 						

Comité sur les fruits et légumes traités (26 ^e session 15-19 octobre 2012, 27 ^e session, 8-12 septembre 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de plan d'échantillonnage, y compris des dispositions méthodologiques pour le contrôle du poids minimum égoutté des fruits et légumes en conserve en milieu de couverture	N04-2007	2011 <i>Nouvelle date pour finalisation / interruption: 2013</i>	4	1.4		Les travaux ont été suspendus dans l'attente de l'achèvement de l'examen de la procédure R87 de l'OIML.
Avant-projet d'annexes sur les poires et les ananas (Avant-projet de norme pour certains fruits en conserve)	N20-2011	2016	2/3	1.2		L'avant-projet de norme pour certains fruits en conserve (dispositions générales) et l'avant-projet d'annexe pour les mangues sont à l'étape 5.
Les avant-projets d'annexes sur plusieurs légumes surgelés (Avant-projet de norme pour certains légumes surgelés)	N19-2011	2016	2/3	1.2		Les dispositions générales figurant dans l'avant-projet de norme pour certains légumes surgelés sont à l'étape 5.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p><u>Avant-projet de plan d'échantillonnage, y compris les dispositions métrologiques visant à contrôler le poids égoutté minimal des fruits et légumes en conserve dans les milieux de couverture</u></p> <p>Le Comité est convenu de maintenir ce document à l'étape 4 en attendant que l'OIML (Organisation internationale de métrologie) ait achevé l'examen et la révision de la Recommandation 87 « Quantité de produit dans les préemballages », dont les résultats pourraient avoir une incidence sur le plan d'échantillonnage proposé.</p> <p><u>Avant-projet de norme Codex pour certains légumes surgelés</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. À sa 26^e session, le CCPFV a élargi les travaux du Groupe de travail sur les légumes surgelés et a élaboré une norme générale pour certains légumes surgelés (contenant des dispositions horizontales) à laquelle seront jointes des annexes sur des produits spécifiques. Le CCPFV a également fait de bons progrès concernant l'annexe sur les poireaux sans toutefois arriver à l'étape 5. 2. Le CCPFV est convenu de convoquer de nouveau le groupe de travail électronique sur les légumes surgelés afin qu'il poursuive ses travaux sur l'annexe sur les poireaux et révise les annexes restantes pour divers légumes. Ce travail est à l'étape 2/3 et sera examiné par le CCPFV à sa prochaine session. 						
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p>						
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Normalisation des produits secs et séchés 						

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (18 ^e session, 5-9 novembre 2012 - 19 ^e session, 3-7 novembre 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme régionale pour les produits à base d'algues comestibles du genre porphyra	N14-2011	2015	2/3	1.2		L'avant-projet de norme n'a pas été présenté à la 18 ^e session du CCASIA, étant donné que certaines sections n'avaient pas pu être achevées, et qu'il fallait davantage de temps pour les élaborer. Après des débats d'ordre général, notamment sur la manière de traiter la question des contaminants, le CCASIA est convenu de poursuivre, par le biais d'un groupe de travail électronique, les travaux sur le projet qui sera examiné à la prochaine session.
<u>Documents de travail</u> Norme régionale pour les criquets comestibles et les produits à base de criquets						
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur l'hygiène des aliments (44 ^e session, 12-16 novembre 2012 - 45 ^e session, 11-15 novembre 2013)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de directives sur le contrôle de parasites zoonotiques spécifiques dans la viande: <i>Trichinella spiralis</i> et <i>Cysticercus bovis</i>	N07-2011	2013	2/3	1.1	Consultation d'experts FAO-OMS sur les parasites	Ces Directives sont élaborées en collaboration avec l'OIE pour faire en sorte que l'OIE et le Codex couvrent d'une manière intégrée les mesures de réduction des risques tout au long de la chaîne alimentaire. Actuellement, des mécanismes sont en place permettant une approche intégrée du Codex et de l'OIE: c'est-à-dire, par la participation du Secrétariat du Codex et des représentants du groupe de travail électronique du CCFH aux travaux de l'OIE (Groupe spécial de l'OIE sur les parasites)

						zoonotiques) et par la participation de l'OIE aux travaux du CCFH (y compris le groupe de travail électronique sur le projet de Directives). OIE a récemment adopté le chapitre 8.13 révisé, sur l'infestation parasitaire due aux <i>Trichinella</i> spp.; avec la conclusion des travaux de l'OIE, le CCFH pourrait finaliser les Directives à sa 45 ^e session (novembre 2013).
Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les plantes aromatiques séchées	N01-2012	2016	2/3	1.1		Des questions ont été posées à la FAO/OMS sur les risques importants que peut présenter la présence de <i>Salmonella</i> ou d'autres agents pathogènes dans les épices et les plantes aromatiques séchées.
<p>Observations du président:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LE CONTRÔLE DE PARASITES ZOONOTIQUES SPÉCIFIQUES DANS LA VIANDE: TRICHINELLA SPIRALIS ET CYSTICERCUS BOVIS.</u> Le Comité est convenu de poursuivre les travaux en parallèle pour l'élaboration des documents sur <i>Trichinella</i> spp et <i>Taenia saginata</i> /<i>Cysticercus bovis</i>. Le Comité a décidé de constituer un groupe de travail électronique, coprésidé par l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande et travaillant uniquement en anglais, afin de poursuivre la rédaction des deux avant-projets de directives en tenant compte des débats décrits précédemment et des travaux de l'OIE sur la révision du chapitre 8.13 du Code sanitaire des animaux terrestres sur l'infestation parasitaire causée par <i>Trichinella</i> spp. lorsqu'il y a lieu. Afin d'assurer la poursuite de ces travaux, le Comité a décidé de convoquer un groupe de travail physique, dirigé par l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, qui se réunira juste avant sa prochaine session pour examiner les observations reçues à l'étape 3 et faciliter le débat en plénière, sous réserve de l'adoption par l'OIE de la version révisée du chapitre 8.13. Le Comité est convenu de renvoyer l'Avant-projet de directives à l'étape 2 pour révision par le groupe de travail électronique, distribution pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session du Comité. Le Comité a décidé que le document ne serait pas avancé pour adoption avant que le CCFH n'ait eu la possibilité de se pencher sur les révisions que l'OIE doit apporter au Code sanitaire pour les animaux terrestres concernant <i>Trichinella</i> spp. • <u>AVANT-PROJET DE RÉVISION DU CODES D'USAGES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE POUR LES ÉPICES ET LES PLANTES AROMATIQUES SÉCHÉES (CAC/RCP 42-1995).</u> Le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis d'Amérique, travaillant uniquement en anglais, afin de remanier le Code en tenant compte des décisions prises durant la session et des observations soumises par écrit. Le Comité a pris acte de l'offre provisoire de la délégation de l'Inde de coprésider le groupe de travail électronique, en attendant la confirmation de son gouvernement, qui a été reçue par la suite. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de Code ré-intitulé à l'étape 2 pour que le groupe de travail électronique puisse le retravailler, le diffuser pour recueillir des observations à l'étape 3 et le soumettre pour examen à la prochaine session du Comité. 						
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence et la maîtrise des parasites dans les aliments - Nécessité de réviser le Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais (CAC/RCP 53-2003). 						

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (33 ^e session 14-18 novembre 2011 – 34 ^e session 3-7 décembre 2012)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel	N06-2008	2012				Plusieurs valeurs nutritionnelles de référence (VNR), nouvelles ou révisées, ont été transmises pour adoption à l'étape 5/8, des travaux sont en cours sur d'autres nutriments
Amendement des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987)	N02-2010	2014	2/3	1.3		
Avant-projet de modification de la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981), de manière à inclure une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale	N04-2011	2013	2/3	1.3		Le Comité, après des débats d'ordre général, est convenu de remanier l'Avant-projet et de l'examiner à sa prochaine session.

Observations du président/pays hôte du Comité:

Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (autres VRN que celles transmises pour adoption, y compris la VNR pour les protéines) (étape 2/3):

D'autres VNR que celles avancées pour adoption, y compris une VNR pour les protéines, seront examinées par un groupe de travail électronique. Le CCNFSDU poursuivra ses travaux sur ces VNR sur la base des recommandations de ce groupe de travail à sa prochaine session.

Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (étape 2/3)

À sa 34^e session, le CCNFSDU a examiné les propositions d'un groupe de travail électronique et examiné de manière approfondi les questions critiques. Le Comité, reconnaissant qu'il n'était pas possible de progresser, a décidé de constituer un groupe de travail électronique chargé d'étudier les observations transmises et d'établir un projet révisé pour observations et examen à sa prochaine session. Le Comité est aussi convenu de réunir un groupe de travail physique avant la prochaine session afin d'examiner le projet révisé et les observations à l'étape 3.

Avant-projet de modification de la Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge, de manière à inclure une

nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale (étape 2/3)

Le CCNFSDU a examiné le projet de nouvelle partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale et débattu dans le détail le champ d'application de l'avant-projet. Le Comité a décidé de constituer un groupe de travail électronique chargé de réviser l'avant-projet, tout particulièrement le champ d'application. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet d'amendement pour remaniement par le groupe de travail susmentionné, distribution pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session.

Documents de travail

- VNR potentielle pour le potassium en relation avec le risque de MNT
- Projet de révision de la liste des additifs alimentaires
- Bio-enrichissement

Comité de coordination FAO/OMS pour le Proche-Orient (7 ^e session, 21-25 janvier 2013- 8 ^e session, dates à communiquer, début 2015)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Norme régionale pour le doogh	N21-2011	2015	2/3	1.2		Le CCNEA n'a pas pu examiner la norme en détail et est convenu de la renvoyer aux fins de remaniement par un groupe de travail électronique. Le Comité est aussi convenu de suivre de près les travaux du CCEURO sur l'ayran étant donné les similitudes de ce produit avec le doogh.
Observations du président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (20 ^e session, 18-22 février 2013, 21 ^e session, 13-17 octobre 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes et directives pour l'élaboration et la gestion de questionnaires destinés à des pays exportateurs <p>Le document de travail inclura une proposition de nouvelle activité et les grandes lignes des principes et directives pour l'élaboration et la gestion de questionnaires afin de traiter les problèmes rencontrés par les pays exportateurs du fait de la multiplicité des questionnaires.</p>						

- Principes et directives pour le suivi de la performance des systèmes nationaux de contrôle des aliments en matière de réglementation
Le document de travail inclura une proposition de nouvelle activité et les grandes lignes des principes et directives sur le suivi de la performance des systèmes nationaux de contrôle des aliments en matière de réglementation, qui seront présentés en annexe des nouveaux Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments.
- Projet d'amendements des Directives Codex concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (CAC/GL 25-1997)
- Révision des Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CAC/GL 19-1995).
Le document de travail inclura les grandes lignes du projet de révision des directives CAC/GL 19-1995.

Observations du président/pays hôte du Comité:

- Principes et directives pour l'élaboration et la gestion de questionnaires destinés à des pays exportateurs
À sa 20^e session, le CCFICS a exprimé son soutien de principe à la nouvelle activité, mais il a néanmoins estimé qu'il était nécessaire de préciser davantage le champ d'application des nouveaux travaux avant de l'envoyer à la Commission pour approbation. Le Comité est convenu que la nouvelle activité devait avoir pour objet de fournir des orientations sur les informations susceptibles d'être utiles pour évaluer le système national de contrôle des aliments du pays exportateur, ou des éléments de ce système; que le champ d'application portait sur l'échange d'informations entre autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs; et que les travaux se limiteraient dans un premier temps sur des aspects commerciaux spécifiques ou des produits ou groupes de produits spécifiques entrant sur le marché pour la première fois.
- Principes et directives pour le suivi de la performance des systèmes nationaux de contrôle des aliments en matière de réglementation
À sa 20^e session, le CCFICS a appuyé ces travaux car de nombreux pays travaillaient à l'élaboration de mesures, alors que d'autres avaient du mal à évaluer de manière objective et à améliorer de manière continue leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments. Le Comité était d'avis que ces travaux s'inscrivaient dans la continuité des travaux tout juste achevés sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments; que le calendrier proposé pour élaborer le document sur une période de trois sessions était suffisant pour permettre à tous les membres de participer et de contribuer activement à ces travaux; et que des ateliers pourraient être organisés pour promouvoir la compréhension. Le Comité a estimé qu'il était nécessaire de préciser davantage le champ d'application des nouveaux travaux avant d'envoyer la proposition à la Commission pour approbation.
- Révision des Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CAC/GL 19-1995)

À sa 20^e session, le CCFICS était généralement favorable à la proposition et a formulé les observations suivantes: les organisations mentionnées dans le document devraient être informées; les travaux ne devraient pas aborder l'analyse des risques et spécifiquement la gestion des risques, puisqu'elles ne relèvent pas du mandat du CCFICS; et les travaux devraient tenir compte des progrès des technologies de l'information.

Comité sur les graisses et huiles (23 ^e session, 25 février – 1 ^{er} mars 2013, 24 ^e session, 9-13 février 2015)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet de norme pour les huiles de poisson	N09-2011	2015	2/3	1.2		Le CCFO a apporté certaines modifications au champ d'application et à la description. Différentes observations concernant toutes les autres sections ont été notées mais aucune conclusion n'a été dégagée, et d'autres travaux seront nécessaires.

Observations du président/pays hôte du Comité:

Avant-projet de Norme pour les huiles de poisson

Le Comité a décidé de renvoyer l'avant-projet de norme à l'étape 2 pour remaniement. Le Comité a établi un groupe de travail électronique présidé par la Suisse, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant uniquement en anglais, ayant pour mandat de réviser l'avant-projet de norme, en s'appuyant sur la discussion lors de la session. Le Comité est convenu en outre de réunir un groupe de travail physique, présidé par la Suisse, immédiatement avant sa prochaine session et travaillant uniquement en anglais, pour examiner le rapport du groupe de travail électronique et les observations présentées dans le document de travail afin de faciliter la discussion lors de la plénière à la prochaine session.

Le Comité a examiné l'avant-projet de norme sur les huiles de poisson section par section et est arrivé à une idée précise de la façon de procéder sur cette norme importante. Le Comité a approuvé le champ d'application amendé au cours de la session, et a décidé que les autres sections seraient remaniées par un groupe de travail électronique présidé par la Suisse, qui établira un avant-projet révisé sur la base des débats de la session. Il est aussi convenu que le Secrétariat du Codex diffuserait une Lettre circulaire demandant des informations sur le volume et la structure des échanges commerciaux pour les différentes huiles de poisson, ainsi que des informations concernant la qualité et la composition, y compris le profil des acides gras pour les huiles de poisson portant un nom spécifique.

Documents de travail

Plusieurs propositions de nouvelles activités, laissées en suspens par le CCFO (22^e session) par manque ou insuffisance de données, ont été examinées à cette session. Certaines de ces propositions manquaient toujours d'informations sur le volume actuel des échanges, aux niveaux régional et international. Il a été rappelé une nouvelle fois aux Membres qu'ils devaient se conformer aux directives pertinentes, à savoir 1) Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux (Critères applicables aux produits) qui figurent dans le Manuel de procédure; et 2) informations spécifiques requises par le CCFO pour la proposition d'ajout de nouvelles huiles à la Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique, comme stipulé à sa 16^e session, 8-12 mars 1999 (ALINORM 99/17).

Autre

En réponse à la directive de la Commission tendant à réviser la liste de cargaisons précédentes acceptables en fonction des critères, le Comité a décidé d'adopter une procédure permettant d'évaluer cette liste en continu.

Note du Secrétariat: cette question est inscrite à l'examen au point 9 de l'ordre du jour: Questions soumises à la Commission.

Documents de travail

- Amendement à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: huiles de graines de tournesol
- Huiles pressées à froid
- Amendement à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: huile de soja à haute teneur en acide oléique
- Amendement à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique en vue de l'ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (OxG)
- Référence à l'acceptation/application facultative dans les normes Codex (étant donné que, faute de temps, le CCFO n'avait pas pu examiner cette question à sa 23^e session)

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (34 ^e session, 4-8 mars 2013, 35 ^e session, 3-7 mars 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Principes régissant l'utilisation de l'échantillonnage et des essais dans le commerce international des denrées alimentaires (Notes explicatives)	N11-2011	2013	2/3	1.4		Les sections sur les Principes sont à l'étape 8.
Méthodes d'analyse dans les normes Codex	en cours			1.4		
Observations du président/pays hôte du Comité:						
<u>Documents de travail</u>						
<ul style="list-style-type: none"> - Procédures pour l'établissement de critères - Élaboration de procédures pour une actualisation régulière des méthodes - Échantillonnage dans les normes Codex 						

Comité sur les additifs alimentaires (45 ^e session, 18-22 mars 2013, 46 ^e session, 17-21 mars 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet et Avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	en cours		Différentes étapes	1.1	JECFA en cours	À sa 46 ^e session, le CCFA: i) achèvera ses travaux sur les dispositions dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA relatives aux additifs alimentaires répertoriés dans le tableau 3 avec la fonction d'«émulsifiant, stabilisant et épaississant»; ii) examinera les propositions concernant les dispositions des tableaux 1 et 2 de la NGAA des additifs alimentaires du tableau 3 ayant la fonction de «régulateur de l'acidité» qui ont été

					<p>retenus à la session actuelle en raison de leur emploi pour une fonction technologique autre que celle de régulateur de l'acidité; et iii) propositions pour l'examen des dispositions dans les tableaux 1 et 2 des additifs alimentaires du tableau 3 ayant des fonctions autres qu' «émulsifiant, épaississant, stabilisant», «colorant» et «édulcorants». À sa 46^e session, le CCFA examinera aussi: i) des propositions de nouvelles dispositions relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 16.0 «Aliments préparés»; ii) des propositions de nouvelles dispositions ou de révision de disposition existantes, soumises au CCFA, à sa 45^e session; iii) des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 14.2.3 « Vins » et ses sous-catégories; et iv) des descripteurs et dispositions relatives aux additifs alimentaires des catégories d'aliments 01.1.1 «Lait et babeurre (nature)», 01.1.1.1 «Lait (nature)», 01.1.1.2 «Babeurre (nature)» et 01.1.2 «Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par exemple, lait chocolaté, cacao, «eggnog», yogourt à boire, boissons à base de lactosérum».</p> <p>À sa 45^e session, le CCFA a reporté l'examen des dispositions relatives à la nisine (INS 234) dans la catégorie d'aliments 08.0 et ses sous-catégories et à certains édulcorants dans l'attente des conclusions de l'examen de la nisine par le JECFA (77^e réunion) et des débats sur la note 161, respectivement.</p>
Amendements du Système international de numérotation des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)	en cours		1/2/3	1.1	<p>À sa 46^e session, le CCFA examinera les recommandations relatives aux amendements du Système international de numérotation formulées par un groupe de travail électronique chargé d'étudier les propositions soumises en réponse à la lettre circulaire 2013/13-FA.</p>

Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (CAC/MISC 6)	en cours		1/2/3	1.1	JECFA en cours	À sa 46 ^e session, le CCFA examinera les recommandations formulées par le JECFA, à sa 77 ^e réunion (Rome, 4-13 juin 2013) concernant des spécifications nouvelles ou révisées.
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p> <p>Le CCFA continue de placer l'élaboration de la NGAA au rang de ses premières priorités de travail; à sa 45^e session, le CCFA a beaucoup progressé en ce qui concerne la réduction du retard accumulé dans ses travaux et, pour la première fois, le nombre total de dispositions de la NGAA pour lesquelles les travaux sont achevés (approximativement 2950) est égal au nombre de dispositions encore à examiner.</p>						
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits et des dispositions correspondantes de la NGAA - Emploi d'additifs dans les additifs - Utilisation de la note 161 dans les dispositions relatives à certains édulcorants - Options pour l'utilisation des résultats de l'exercice d'établissement des priorités des composés pour réévaluation par le JECFA - Informations sur l'utilisation commerciale de certains additifs alimentaires 						

Comité sur les contaminants présents dans les aliments (7 ^e session, 8 - 12 avril 2013, 8 ^e session, 31 mars-4 avril 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Limites maximales pour l'acide cyanhydrique dans le manioc et les produits à base de manioc	N07-2012	2015	interrompu	1.1		Il a été convenu que d'autres travaux, notamment sur la collecte de données sur la présence du contaminant; études de transformation, modes de consommation, devaient être réalisés avant d'envisager la révision des LM en vigueur ou l'établissement de nouvelles ML pour le HCN dans le manioc et les produits à base de manioc. Les LM figurant actuellement dans les normes concernées ont été conservées et transférées dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale avec les modifications voulues.

<p>Avant-projet de révision des limites indicatives pour les radionucléides dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</p>	N09-2012	2014	interrompu	1.1		<p>Ces travaux, y compris ceux sur les orientations pour faciliter l'application et la mise en œuvre des limites indicatives, ont été interrompus compte tenu des recommandations du groupe de travail, à savoir que les limites indicatives actuelles donnaient aux pays la souplesse dont ils ont besoin pour déterminer s'il convient de distribuer le produit sur leur territoire ou dans leur juridiction et dans quelles conditions. Cette décision a été prise aussi compte tenu des informations fournies par l'AIEA sur les travaux en cours du groupe de travail inter-institutions de l'AIEA. Ce groupe de travail, en collaboration avec la FAO et l'OMS, va se pencher sur le contrôle des denrées alimentaires et de l'eau de boisson contaminées par des substances radioactives (le Secrétariat du Codex participe aussi aux réunions de ce groupe de travail inter-institutions). Le CCCF examinera les travaux du groupe de travail de l'AIEA avant de décider s'il est nécessaire de démarrer une nouvelle activité sur les radionucléides dans l'avenir.</p>
<p>Avant-projet d'appendice pour la prévention et la réduction de la contamination du sorgho par les aflatoxines et l'ochratoxine A (<i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines</i>)</p>	N05-2012	2014	2/3	1.1		<p>Le Comité a tenu un débat d'ordre général et, étant que certaines questions n'avaient pas pu être traitées, a renvoyé l'Appendice pour remaniement.</p>
<p>Avant-projet de code d'usages en matière de lutte contre les adventices pour prévenir et réduire la contamination des produits de consommation humaine et animale par les alcaloïdes de pyrrolizidine</p>	N03-2012	2015	2/3	1.1		<p>Le Comité a eu une discussion générale sur la structure et la teneur du Code et l'a renvoyé pour être remanié</p>

Limites maximales pour l'arsenic dans le riz	N12-2011	2013	2/3	1.1	72 ^e réunion du JECFA	Le CCCF n'a pas pris de décision concernant l'élaboration d'un code d'usages pour réduire la contamination du riz par l'arsenic inorganique. À sa prochaine session, il examinera un document de travail sur un code d'usages et sur des propositions de limites maximales pour l'arsenic inorganique dans le riz et les produits à base de riz. Les LM pour l'arsenic dans le riz avaient été maintenues à l'étape 4 par le CCCF, à sa 6 ^e session (2012), étant entendu que les LM seraient à nouveau examinées à la 8 ^e session (2014) sur la base de propositions formulées suite à l'identification de données et informations pertinentes qui doivent être fournies par les pays membres à GEMS/Aliments.
Avant-projet de limites maximales pour les fumonisines dans le maïs et les produits à base de maïs et les plans d'échantillonnage correspondants	N10-2009	2012	2/3	1.1		Maintenu à l'étape 4 à la 6 ^e session (2012) en attendant que soit décidé s'il fallait réviser le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par la mycotoxine des céréales. L'examen d'une éventuelle révision du Code se poursuivra et il a été décidé de reprendre les travaux sur les LM qui ont été diffusées pour observations et nouvelle rédaction.
Avant-projet de révision des LM pour le plomb dans les fruits, les légumes, les produits laitiers et les préparations pour nourrissons, les préparations de suite et les préparations données à des fins médicales spéciales figurant dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale	N04-2012	2015	2/3			Il s'agit d'une activité en cours concernant la révision des LM pour le plomb dans différents produits alimentaires figurant dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale. Le Comité a transmis à l'étape 5/8 les LM révisées concernant un premier groupe d'aliments

Observations du président/pays hôte du Comité:

Documents de travail

- Examen des teneurs indicatives pour le méthylmercure dans les poissons
- Examen du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par la mycotoxine des céréales
- Aflatoxines dans les céréales
- Établissement de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et le plan d'échantillonnage correspondant

Comité sur les résidus de pesticides (45 ^e session, 6-11 mai 2013, 46 ^e session, 5-10 mai 2014)	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Avant-projet et projet révisé de LMR	en cours		4, 6 et 7	1.1	JMPR en cours	
Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale – autres groupes de légumes	N11-2004 N09-2006	2012	2/3	1.1		<p>Ce travail fait partie de la révision en cours de la Classification par groupes de produits. Les groupes des fruits ont été adoptés en 2012. Trois groupes de légumes ont été maintenus à l'étape 7 et un groupe a été transmis à la Commission à l'étape 5. Le groupe de travail électronique proposera un avant-projet pour certains groupes de produits à la 46^e session.</p> <p>Il a été noté que les groupes individuels de produits alimentaires ne devaient pas être adoptés à l'étape 8 avant l'achèvement de toutes les révisions afin d'éviter d'éventuels problèmes, en particulier en cas de transfert d'aliments d'un groupe à un autre. Le Comité aura donc besoin de 2 ou 3 sessions avant de pouvoir présenter pour adoption à la Commission la version finale de la révision de la Classification des groupes de légumes.</p>

<p>Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs pour les groupes de légumes et d'autres groupes de produits (<i>Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR de pesticides pour certains groupes de produits</i>)</p>	<p>N11-2004 N09-2006</p>	<p>2012</p>	<p>2/3</p>	<p>1.1</p>		<p>Approuvé au départ dans le cadre de la révision de la Classification des aliments destinés à la consommation humaine et animale et ensuite élaboré séparément (2008). Les principes sont destinés à faciliter l'établissement de LMR pour des usages mineurs et des cultures spéciales pour extrapolation des données sur les LMR.</p> <p>Le Tableau 1 sur les groupes de fruits a été adopté en 2012.</p> <p>Noter que les groupes de légumes du Tableau 2 doivent être finalisés en même temps que les groupes de produits correspondants de la Classification (voir plus haut).</p>
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p>						
<p><u>Document de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientations visant à faciliter l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures secondaires et les cultures spéciales 						

<p>Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (41^e session, 14-17 mai 2013, 42^e session, 21-24 octobre 2014)</p>	<p>Calendrier</p>					
	<p>Numéro ou année du travail</p>	<p>Année cible</p>	<p>Étape actuelle</p>	<p>Codes des produits</p>	<p>Avis scientifiques</p>	<p>Notes explicatives</p>
<p>Avant-projet d'amendement des <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999): aquaculture biologique</p>	<p>N13-2010</p>	<p>2014</p>	<p>3</p>	<p>1.3</p>		<p>L'avant-projet a fait l'objet de débats prolongés, mais plusieurs sections méritant un examen plus approfondi, le texte, sous sa version amendée à la session, a été renvoyé à l'étape 3 pour observations et examen à la prochaine session.</p>
<p>Observations du président/pays hôte du Comité:</p>						
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étiquetage des conditionnements non destinés à la vente au détail - Questions ayant trait aux ventes de produits alimentaires sur internet 						

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (20 ^e session, 7-11 mai 2012, 21 ^e session, 26-30 août 2013) ²	Calendrier		Étape actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Projet de LMR pour le monopantel (dans les tissus d'ovins)	en cours		6	1.1	75 ^e réunion du JECFA (2011)	Adopté à l'étape 5 par la Commission, à sa 35 ^e session (2012)
Avant-projet de limites maximales de résidus pour: <ul style="list-style-type: none"> - l'apramycine (rognons de bovins et de poulets) - le derquantel (tissus d'ovins) 	en cours		4		75 ^e réunion du JECFA (2011)	Maintenu à l'étape 4 dans l'attente des évaluations du JECFA, à savoir: <p><u>Apramycine</u>: jusqu'à ce que le JECFA examine d'autres données et achève l'évaluation</p> <p><u>Derquantel</u>: afin de: i) examiner la DJA compte tenu d'une différente interprétation possible de la banque de données toxicologiques, ii) examiner le calcul du rapport entre le résidu marqueur et le résidu radiologique total, et iii) réviser les LMR recommandées s'il y a lieu.</p> <p><u>Note</u>: la 68^e réunion du JECFA sur les résidus de médicament vétérinaires dans les aliments est prévue en novembre 2013.</p>
Critères de performance des méthodes d'analyse de résidus multiples de médicaments vétérinaires	N01-2011	2013	2/3	1.1 1.4		(Annexe aux Directives pour la conception et la mise en œuvre de programmes nationaux de réglementation d'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009))

² Le CCRVDF ne s'est pas réuni depuis la dernière session de la Commission.

Recommandations en matière de gestion des risques pour les résidus de médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA en raison de préoccupations spécifiques liées à la santé humaine	N10-2012	2015	2/3	1.1		Ces recommandations en matière de gestion de risques seront fondées sur les évaluations effectuées par le JECFA. Une évaluation complète existe déjà pour plusieurs médicaments vétérinaires, alors que pour d'autres, il pourra s'avérer nécessaire de solliciter des avis auprès du JECFA en fonction des besoins.
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directives pour l'établissement de LMR ou d'autres limites dans le miel <p>Le CCRVDF travaille aussi à la mise au point d'une politique d'analyse des risques liés à l'extrapolation des LMR de médicaments vétérinaires à d'autres espèces et à d'autres tissus ainsi que sur le format et les règles d'utilisation du «Formulaire de notification de réserves».</p>						
Observations du président/pays hôte du Comité:						